

COMPLÉMENT DE RÉPONSE – R 334 B – 13.10

Complément de réponse du Conseil administratif à la résolution R 334 A – 13.06

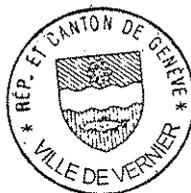
déposée par Mmes MEISSNER, AHMARI TALEGHANI et MATTENBERGER, MM. BRON, CERUTTI, CHILLIER et RUFFIEUX

relative à l'objet suivant :

CO RENARD, IL Y A URGENCE !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Veillez trouver en copie la détermination de Monsieur Charles BEER, Conseiller d'État en charge du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), allant dans le même sens que celle déjà donnée par Monsieur François LONGCHAMP, Conseiller d'État en charge du Département de la solidarité et de l'emploi. Vous constaterez qu'aucun calendrier de mise en œuvre n'est pour l'instant proposé.



Vernier, le 23 septembre 2013

Yvan ROCHAT
Conseiller administratif

Annexe mentionnée



DIP
Case postale 3925
1211 Genève 3

Monsieur Yvan ROCHAT
Maire
Ville de Vernier
CP 520
1214 VERNIER

N/réf. : CB/MP
Aigle 300812-2013

Genève, le 5 septembre 2013

Concerne : Résolution R 334 - 13.04 CO Renard, il y a urgence !

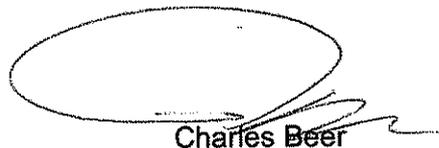
Monsieur le Maire,
Cher Monsieur,

Votre lettre du 24 avril 2013, accompagnée de la résolution du Conseil municipal, m'est bien parvenue et a retenu toute mon attention.

Le Conseil d'Etat a décidé que cet établissement fera l'objet d'une démolition-reconstruction et les services du département de l'urbanisme recherchent actuellement un terrain qui pourra recevoir cette nouvelle école et répondre pleinement aux critères de localisation. Les différentes propositions envisagées vous seront bien entendu soumises.

Concernant la sécurité des usagers, nous pouvons vous assurer que des vérifications régulières ont lieu et que la problématique du CO Renard est traitée avec toute l'attention requise.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, cher Monsieur, mes meilleures salutations.



Charles Beer